DEPARTEMENT DE LA VENDEE Commune d'Avrillé (85440)

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBER ID : 085-218500106-20250522-DELIB2025_023-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Mme VERDON Sylvie, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2025

PRESENTS: Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, Mme ROBIN Sandrine, M. BERANGER Florian, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. SUAUD Francis, M. PIVETEAU Hervé, Mme DUPÉ Valérie, Mme BOUARD Aline, M. BOUGRAS Julien, M. THUNE Jean-Michel, Mme MILOVANOVIC Sonia,

EXCUSES: M. THUBIN Frédéric (pouvoir à M. BOUGRAS Julien)

NON EXCUSE: Mme BURY Delphine, M. CAYEUX Philippe.

Mme BOUARD Aline est désignée secrétaire de séance

Déli : 2025/023 - Objet : Convention avec le SyDEV - Ajout de prises guirlandes

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à **l'ajout de prises guirlandes** sur le réseau d'éclairage public, pour la pose des guirlandes lumineuses des fêtes de fin d'année de la commune.

Cette opération est encadrée par une convention n°L.EC.010.25.001, conclue avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (SyDEV), précisant les modalités techniques et financières de l'opération.

Le montant de la participation financière, telle que définie dans la convention pour la réalisation des travaux est de 2 591,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention n°L.EC.010.25.001 relative à l'ajout de prises guirlande sur le réseau d'éclairage public communal ;
- Autorise Madame la Maire à signer la convention avec le SyDEV et tous documents y afférents;
- Décide de prendre en charge la participation communale à hauteur de 2 591,00 €
- Précise que cette dépense sera inscrite au budget communal, sur l'opération correspondante.

Pour Extrait Conforme, Le Maire, Sylvie VERDON

